



Signataire : Jean-Marc Guinchard

Date de dépôt : 4 juin 2025

Question écrite

Pourquoi ne pas ouvrir au public les installations de l'abri militaire situé dans les sous-sols du 14, Hôtel-de-Ville ?

Les sous-sols du 14, rue de l'Hôtel-de-Ville à Genève, construits en 1942, faussement appelés « abri du Conseil d'Etat », ont joué un rôle crucial durant la Seconde Guerre mondiale en assurant la coordination de la protection civile.

Ces installations souterraines sont un témoignage important de l'histoire militaire et civile de Genève, illustrant les mesures prises pour protéger la population et la ville durant cette période tumultueuse.

Utilisé parfois, il y a encore quelques années, comme cernotzet, l'abri est actuellement fermé à tout public.

Texte tiré d'un reportage de la RTS (Journal 12h45, 2 février 2023)

« C'est un lieu qui n'a pas bougé depuis plus de 75 ans. Une cave extrêmement rare qui a abrité le commandement genevois de la Protection civile durant la Seconde Guerre mondiale. La RTS a pu visiter ce lieu resté dans son jus, avec tout son équipement d'époque et qui reste même, en partie, en état de marche.

En Europe, les années 30 sont turbulentes et l'hypothèse d'une nouvelle guerre est déjà évoquée. Pour se prémunir, la Suisse décide dès 1934 de mettre en place des mesures pour protéger la population en cas de bombardements.

A Genève, un abri est notamment construit dans la Vieille-Ville, sous un bâtiment de l'Etat. Il servira de poste de commandement pour la Protection

civile. Pour y accéder, il faut descendre 65 marches, traverser deux couloirs et trois portes plombées.

“Il s’agit de l’abri de commandement de la défense aérienne passive de Genève pendant la Seconde Guerre mondiale. Passive, parce qu’il s’agit juste ici de protection de la population et des biens”, détaille Mathieu de la Corbière, directeur de l’Office du patrimoine de Genève.

Genève bombardée

Dans le détail, l’abri est comme un tunnel, qui ferait une quinzaine de mètres de long. “On a deux salles au premier niveau, et deux salles au deuxième niveau”, détaille Bénédicte Frommel, historien du patrimoine.

Une infrastructure d’où l’avertissement d’un danger imminent doit partir, mais qui faillira à sa mission en 1940, quand un bombardement allié touchera par erreur la Cité de Calvin.

“Pris dans un orage la nuit du 11 au 12 juin 1940, un avion d’une escadrille anglaise va se perdre au-dessus de Genève et larguer huit bombes sur les quartiers de Champel et de Carouge. Il y a aura quatre morts et une quinzaine de blessés graves”, rappelle Mathieu de la Corbière.

L’alarme censée être déclenchée depuis le poste de commandement partira trop tard, le chef d’Etat-major ayant trop hésité. Au total, les sirènes retentiront plus de 200 fois jusqu’en 1945.

Un abri désormais classé

En 2000, le Conseil d’Etat avait d’ailleurs encore prévu de s’y réfugier, pour échapper à la colère des manifestants anti-G8 et de ressortir incognito, par une porte dérobée.

Unique en son genre, l’abri bien conservé sera finalement classé au patrimoine par le gouvernement cantonal en 2020. »

- *Compte tenu de l’importance historique de ces installations sises au 14, rue de l’Hôtel-de-Ville, le Conseil d’Etat envisage-t-il d’ouvrir ces installations au public ?*
- *Si oui, quelles mesures sont prévues pour garantir leur accessibilité tout en préservant leur intégrité ?*
- *Sinon, quelles sont les raisons qui empêchent actuellement une telle ouverture, et quelles seraient les conditions nécessaires pour envisager cette possibilité à l’avenir ?*

Actuellement, l'entretien et la décoration de ces lieux tiennent au seul bénévolat de l'office du patrimoine. Or, en raison de défauts de ventilation, les moisissures progressent et risquent de détériorer ces installations.

L'ouverture de ces sous-sols offrirait une opportunité unique de sensibiliser les citoyens et les visiteurs à l'histoire de Genève durant la Seconde Guerre mondiale. Elle permettrait également de valoriser un patrimoine souvent méconnu, contribuant ainsi à l'enrichissement culturel et éducatif de notre ville.

Je remercie le Conseil d'Etat de sa prochaine réponse.